



Association coopérative  
d'économie familiale  
de l'Estrie  
Membre de l'Union des consommateurs

## COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

# Fin prochaine du crédit Rénovert L'ACEF craint une intensification de la sollicitation sur Facebook et ailleurs

Sherbrooke, 4 mars 2019- Il y a eu beaucoup de vente par sollicitation (téléphone, porte à porte, Facebook) depuis septembre dans la région. Avec la fin du crédit d'impôt Rénovert le 31 mars 2019, l'Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie (ACEF Estrie) s'attend à une intensification de la sollicitation et à encore plus de vente sous pression. L'organisme invite les gens à la prudence. Il rappelle que le gouvernement ne fait jamais de sollicitation, et déplore que le nom de certaines entreprises soit semblable à celui du crédit d'impôt Rénovert ou du programme Éconologis ce qui porte à confusion.

L'ACEF recommande de ne jamais signer un contrat le jour même. « Même si le crédit d'impôt Rénovert se termine bientôt, il faut prendre le temps de faire des soumissions par des entrepreneurs ou commerçants de la région afin de comparer les prix » insiste Sylvie Bonin, coordonnatrice de l'ACEF. Elle suggère aussi de s'assurer que les travaux sont nécessaires et conviennent à votre budget et de bien vérifier les coûts en incluant le financement.

### **Pour avoir 2 500 \$ de subvention Rénovert, il faut en dépenser 15 000 \$!**

« Des publicités sur Facebook et plusieurs télévendeurs mettent l'accent sur une subvention possible de 2 500 \$ », indique Mme Bonin. C'est alléchant, mais pour avoir 2 500 \$ de subventions, il faut en dépenser 15 000 \$, plus les intérêts. « Au bout du compte, l'obligation totale avec le financement sur 10 ans grimpe souvent au-dessus de 20 000\$, même après avoir soustrait le crédit d'impôt. C'est cher pour des travaux non planifiés et pas toujours essentiels! » s'exclame Mme Bonin. Les vendeurs promettent presque toujours qu'avec les économies d'énergie, l'appareil se paiera tout seul. « Dans les dossiers vus à l'ACEF et dans plusieurs jugements, c'est très loin d'être le cas » ajoute-t-elle.

### **Attention aux publicités sur Facebook**

Un nombre croissant de publicités sur Facebook annoncent une inspection de grenier gratuite, une subvention ou un concours. Une fois inscrit, on reçoit la visite d'une entreprise privée. L'inspecteur ou le vendeur indique souvent que des travaux sont nécessaires et met de la pression pour que le contrat soit signé le jour même. « Un consommateur hésitant s'est même fait dire que la moisissure de son grenier était tellement grave qu'il fallait signer un dégageant de responsabilité s'il refusait le contrat. » déplore Mme Bonin. Dans les cas vus à l'ACEF, les prix étaient élevés. Un exemple : 7 000 \$ pour retirer la laine et refaire l'isolation + 5 000 \$ pour un appareil de climatisation ou thermopompe, total avec taxes 14 000 \$, plus les intérêts sur 10 ans. « Informez-vous, vous pourrez sûrement isoler un grenier pour beaucoup moins cher! » affirme la coordonnatrice de l'ACEF.

### **Le crédit d'impôt Rénovert, c'est quoi?**

- Remboursement de 20 % du montant excédent 2 500 \$ sur les travaux admissibles.
  - Le contrat doit être signé avant le 31 mars et les travaux réalisés et payés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Pour information : <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-renovert/>

Pour information :  
Sylvie Bonin, Coordonnatrice de l'ACEF  
819-563-8144  
cell : 819-574-5198